

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Monsieur Lemfadel Azim, membre du conseil de surveillance de la société Disway, a déclaré le 3 mars 2011, avoir reçu, le 1^{er} mars 2011, une donation sans contrepartie financière, de la part de son épouse Madame Nadine Nicole Robin épouse Azim, d'un nombre de 110.248 actions Disway, franchissant à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette donation, Monsieur Lemfadel Azim détient 238.381 actions Disway, soit 12,64% du capital de ladite société.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières